



**Rapport d'activités de l'année 2014 du Comité National de l'ITIE de la  
République Islamique de Mauritanie**

*"La transparence au service du développement durable"*

Préparé par le Secrétariat Technique National de l'ITIE

Soumis à l'approbation du Comité National ITIE le 11 juin 2015

*Version finale*

Juin 2015



## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

**BacoMab** : Banc d'Arguin and Coastal and Marine Biodiversity Trust Fund Limited/Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine

**BCM** : Banque Centrale de Mauritanie

**BIRD** : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

**BM** : Banque Mondiale

**CMAP** : Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques

**CN-ITIE** : Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

**CM-PCQVP**: Coalition Mauritanienne Publiez Ce Que Vous Payez

**FNRH** : Fonds national des revenus des hydrocarbures

**GIZ** : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/ Coopération allemande

**IDA** : International Development Association/ Association internationale pour le développement

**ILD** : Indicateurs liés au décaissement

**ITIE** : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

**MAED** : Ministère des Affaires Economiques et du Développement

**MCM** : Mauritania Copper Mines

**MDTF**: Multidonor Trust Fund (Fonds fiduciaire multidonateur)

**MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**METEX** : Réseau Mauritanien de journaliste sur la Transparence des Industries Extractives

**MPEM** : Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

**MRO** : Mauritanie Ouguiya (Monnaie locale Mauritanienne)

**PIB**: Produit intérieur brut

**PNB**: Produit national brut

**PRAO/ PASP** : Programme Régional d'Afrique de l'Ouest/ Projet d'Appui à la Pêche

**PRISM** : Programme de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier

**RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises

**SMHPM** : Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier

**SNIM** : Société Nationale Industrielle et Minière

**TML** : Tasiast Mauritanie Limited Sa.

## Avant-propos

Mesdames & messieurs,

Chères parties prenantes à l'ITIE,

En ce début de premier semestre 2015, il m'est agréable, au nom du *Comité National* que j'ai l'honneur de présider, de vous présenter notre rapport annuel d'activités consacré à l'année 2014.

Il m'échoit de rappeler que la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie évolue parallèlement à celle que connaît cette Initiative au niveau mondial. Depuis son adhésion à l'ITIE en septembre 2005, notre pays a publié neuf rapports de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives par l'entremise de cabinets internationaux d'audit, approuvés par le Comité National et entérinés par le Secrétariat international ITIE.

Cette évolution dans la mise en œuvre de l'ITIE tient au fait que :

- ✚ *Premièrement*, la Mauritanie a élaboré son premier rapport avec une seule compagnie extractive (la SNIM) et un seul secteur (les mines/le fer).
- ✚ *Deuxièmement*, les déclarations des entreprises et entités étatiques déclarantes étaient fournies sous un format agrégé ;
- ✚ *Troisièmement*, les déclarations ont été fournies à partir de l'exercice 2010 sous un format désagrégé ;
- ✚ *Quatrièmement*, la composition du Comité national a été revue en octobre 2009 pour être adaptée à l'évolution du contexte politico-institutionnel ;
- ✚ *Cinquièmement*, le Comité National a entamé une réforme institutionnelle pour mieux s'adapter aux exigences actuels<sup>1</sup> ;
- ✚ *Sixièmement*, la certification des déclarations des entités étatiques est en train de connaître une solution suite à la sensibilisation des institutions censées entériner les déclarations de revenus de l'Etat ;
- ✚ *Septièmement*, l'appropriation des techniques et mécanismes de l'ITIE par les parties prenantes est en train de se confirmer ;
- ✚ *Huitièmement*, le Comité national a proposé la tenue d'un comité interministériel chargé de statuer sur les recommandations formulées par l'Administrateur indépendant dans le cadre des rapports 2012 et 2013.

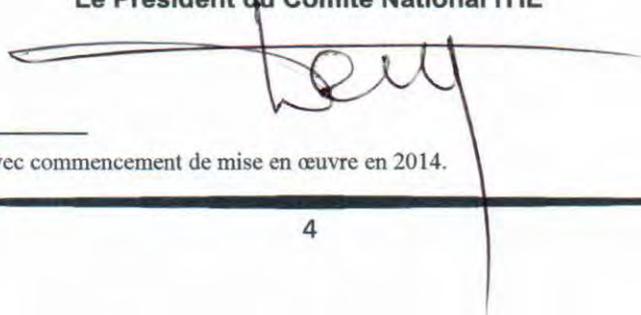
Grâce aux efforts déployés par le Comité National, la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie a permis, conformément à la Nouvelle Norme 2013, d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des structures administratives concernées par le processus ITIE, d'une part. Et d'autre part, a contribué fortement au renforcement des rapports avec les compagnies extractives opérant en Mauritanie.

En dépit des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'ITIE, nous reconnaitrons, comme dans tout processus s'inscrivant dans la durabilité, que les défis restent nombreux. Toutefois, la participation de tous les acteurs concernés par la bonne gouvernance est nécessaire pour relever ces défis.

Je ne saurais terminer sans adresser mes vifs remerciements aux membres du Comité National, aux organisations de la société civile et aux partenaires techniques pour leur soutien sans faille aux fins d'une bonne réussite de notre mission.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, je vous prie d'agréer, chers amis, l'expression de mes considérations distinguées.

**Le Président du Comité National ITIE**



<sup>1</sup> Réforme entamée fin 2013 avec commencement de mise en œuvre en 2014.

Le présent rapport, rédigé par le Secrétariat technique du Comité National de l'ITIE, sous la supervision du Président, a été soumis à l'approbation du Comité National. Il reprend l'essentiel des activités réalisées au cours de l'année 2014 - ainsi que certaines des années précédentes - et se conforme au plan d'actions qui avait été élaboré à cet effet. Il ne s'agit conséquemment ni de rapport spécifique portant sur des flux de revenus ni d'un document relatif à la gouvernance des ressources extractives.

Il n'est peut être pas exclu que des éléments soient omis ou relégués au second plan mais nous tacherons de garantir des échanges supplémentaires d'informations sur les activités de l'année 2014 afin que les lecteurs soient mieux édifiés sur le contenu du document.

En termes de plan de présentation, même si nous avons maintenu, ne serait-ce qu'une partie de la démarche des plans élaborés au cours des années passées, l'essentiel a été élaboré selon l'esprit de la Nouvelle Norme ITIE.

Nous mettrons ce rapport à la disposition de nos principaux partenaires et de toutes les parties prenantes, même celles qui ne sont pas issues du Comité National ITIE.

## Résumé exécutif

La mise en œuvre de l'ITIE, selon le plan d'actions élaboré de manière inclusive par le Comité National de l'ITIE et conformément aux orientations du Gouvernement mauritanien en matière de gouvernance économique, est une condition *sine qua non* de l'atteinte des objectifs en matière de transparence dans la gestion des ressources extractives.

Elaboré fin 2013 et mis à jour durant le premier trimestre de l'année 2015, le plan d'actions 2014/2015 a donné lieu à diverses activités et réalisations comme :

- L'élaboration de la stratégie de communication ;
- Des formations sur le plaidoyer, la planification stratégique et sur la Nouvelle Norme ITIE ;
- Le lancement du processus de recrutement de l'Administrateur indépendant ;
- L'élaboration des rapports de conciliation des chiffres et des volumes au titre des années 2012 et 2013;
- La participation à des conférences et séminaires internationaux ;
- La préparation de l'intégration du secteur de la pêche dans le périmètre de l'ITIE.  
(Réunion avec le Ministère des pêches et de l'Economie Maritime)

A travers ce rapport annuel, des éléments seront fournis sur les données précitées en tenant compte notamment des orientations du Secrétariat international de l'ITIE par rapport à la qualité des informations, leur forme et les procédures suivies préalablement à la diffusion du rapport annuel d'activités.

En sus des éléments préliminaires nous ayant permis d'introduire et de procéder à une entrée en matière, nous avons profité de l'opportunité que constitue la pertinence du canevas proposé par **La Note technique d'orientation n°5 en date de novembre 2013** dédiée à l'élaboration des rapports annuels d'activités par les Groupes multipartites.

L'ossature de la Note technique<sup>3</sup> susmentionnée est déclinée en neuf points comme suit :

- Evaluation générale de la performance annuelle ;
- Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail ;
- Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE ;
- Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, le cas échéant ;
- Points forts et faiblesses identifiées dans le processus ITIE ;
- Coûts totaux de mise en œuvre.
- Commentaires supplémentaires
- Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?
- Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée

A noter que, contrairement aux rapports annuels précédents, c'est-à-dire ceux d'avant 2013, celui-ci se fonde sur une démarche assez innovante dans la mesure où il est plus analytique et met le focus sur les objectifs. Il accorde également un grand intérêt à la performance dans la mise en œuvre de l'ITIE.

<sup>3</sup> Elle a été entièrement observée.

## Introduction

La gouvernance des industries extractives par les principes et les critères de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) est relativement récente en République Islamique de Mauritanie. Elle a été engagée après l'année 2005 suite à l'adhésion de notre pays à l'ITIE. Elle a pu démontrer une capacité inclusive et multipartite de gestion desdites ressources avec des mécanismes (par exp. le FNRH)<sup>4</sup> qui ont aujourd'hui fait école dans la sphère de la gouvernance des ressources publiques.

Le présent rapport n'a pas voulu être exhaustif dans son contenu. Il s'est juste proposé de livrer l'essentiel de ce qui a été effectué au cours de l'année 2014.

Après avoir fait un aperçu sur le contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie, nous avons *d'abord* voulu préciser l'objectif du rapport et les réalisations enregistrées avant l'année 2014.

*Ensuite*, un passage en revue a été effectué sur les actions réalisées en 2013 en les étoffant avec des informations analysées suivant le canevas proposé par le Secrétariat international ITIE.

*Puis*, des recommandations ont été formulées afin que la mise en œuvre des prochaines actions soient inscrites dans une perspective évolutive avec des objectifs mieux atteints.

*Enfin*, un rappel a été fait sur les principaux et récents changements intervenus à la suite de la nomination d'un nouveau Président en avril 2014.

## I- Contexte

La République Islamique de Mauritanie a adhéré à l'ITIE en septembre 2005, après le changement politico-institutionnel intervenu durant cette même année.

Avec cette adhésion, l'Etat a voulu démontrer son intérêt pour la bonne gouvernance et son corolaire la transparence dans la gestion des ressources extractives ainsi qu'une meilleure allocation des revenus tirés de ces ressources.

Des réformes sont intervenues depuis la mise en place du premier Comité national ITIE donnant actuellement lieu à une composition qui renforce davantage la représentativité des organisations de la société civile (14 membres sur un total de 30).

La Nouvelle Norme ITIE a été adoptée en mai 2013. Elle est depuis lors utilisée dans la mise en œuvre des actions du Comité National.

L'élargissement du périmètre de l'ITIE au secteur de la pêche en Mauritanie est à l'étude.

---

<sup>4</sup> FNRH : Fonds national des revenus des hydrocarbures.

## II- Objectif du rapport

L'objectif de ce rapport annuel est de fournir aux différentes parties prenantes l'ensemble des informations susceptibles de les mettre au fait de la mise en œuvre du processus ITIE au cours de l'année 2014 et ce, suivant le plan d'actions ainsi que les instructions du Secrétariat international dans ce domaine. Il leur permet aussi de mieux apprécier, tant qualitativement que quantitativement, la pertinence des actions qui avaient été envisagées et mises en œuvre en 2014 afin de mieux aborder les actions de l'année 2015.

## III- Rappel des réalisations

### A) Aperçu sur les activités antérieures

Il convient de reconnaître que la Mauritanie a pu réaliser des actions appréciables en matière de mise en œuvre de l'ITIE.

Il convient de rappeler que l'ITIE est une initiative multipartite constituée notamment de représentants de Gouvernements, de compagnies extractives, d'organisations de la société civile, d'investisseurs et d'institutions internationales.

Cette Initiative a pour objectif le renforcement de la gouvernance par l'amélioration de la transparence et de la *redevabilité* dans le secteur extractif (hydrocarbures, mines et autres ressources naturelles). C'est une initiative volontaire mise en œuvre par les pays dont les gouvernements s'engagent pour cette cause.

En Mauritanie, plusieurs étapes ont été franchies dans le cadre de la mise en œuvre de cette Initiative, lesquelles s'articulent chronologiquement autour des dates ci-après :

- **Janvier 2006** : création du Comité National de l'ITIE par décret n°2006-0001 du 13/01/2006
- **Avril 2006** : modification de la composition du Comité national par décret n° 2006-029 du 26/04/2006
- **Juin 2006** : 1<sup>ière</sup> réunion du Comité National ITIE
- **Juillet - décembre 2006** : Recrutement de l'Administrateur indépendant pour les rapports 2005 et 2006
- **Mars 2007** : publication du premier rapport national ITIE pour l'exercice 2005
- **Juillet 2007**: publication du second rapport national ITIE pour l'exercice 2006
- **Novembre 2009** : adoption du Décret portant création, organisation et fonctionnement du comité national de l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE)
- **Septembre 2010** : Publication du rapport de Validation de la Mauritanie par un Cabinet de renommée internationale dénommé CAC 75<sup>5</sup>
- **Le 14 décembre 2010** : le Conseil d'Administration de l'ITIE a désigné la Mauritanie pays candidats à l'ITIE "Proche de la conformité" (*close to compliance*). Une

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'un cabinet de droit français spécialisé en expertise financière et en organisation.

prorogation de six mois à la Mauritanie (jusqu'au 12 juin 2011) pour compléter les actions correctives nécessaires en vue de l'atteinte de la conformité.

- **Juillet 2011** : publication des rapports ITIE 2007 et 2008
- **Octobre 2011** : publication du rapport ITIE 2009
- **Janvier 2012** : lancement du processus de recrutement de l'Administrateur indépendant pour la conciliation des chiffres et des volumes au titre des exercices 2010 et 2011
- **Février 2012** : la Mauritanie est déclarée pays conforme à l'ITIE
- **Février-Juillet 2013** : La conformité de la Mauritanie est suspendue pour retard accusé dans la publication de rapport ITIE 2010 ;
- **Mars/ avril 2013** : Mission de l'Administrateur indépendant pour la conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives au titre des exercices 2010 et 2011
- rapports
- **Mai/ juin 2013** : publication des rapports nationaux de conciliation des chiffres et des volumes au titre des exercices 2010 et 2011
- **Juillet : 2013** : Levée de suspension de la conformité de la Mauritanie à l'ITIE
- **Février 2014** : publication du bulletin de l'ITIE
- **Octobre 2014** : Mise en ligne d'une nouvelle page WEB
- **Décembre 2014** : Publication du rapport ITIE 2012.

## B) Résumé des activités réalisées en 2014

L'année 2014 a été globalement marquée par la publication des rapports ITIE 2012/2013 dits de conciliation des chiffres et des volumes ainsi que le renforcement du dispositif communicationnel du Comité national ITIE. Cette année a également été consacrée à la préparation de l'introduction du secteur de la pêche dans le périmètre de l'ITIE. Des actions de renforcement de capacités ont pu être réalisées au profit du Secrétariat technique.

## IV- Actions réalisées en 2014:

Les actions réalisées durant l'année 2014 sont conformes au plan d'actions validé par le Comité National ITIE dédiée à cette année. Pour l'essentiel, elles se sont focalisées sur :

- La publication des rapports de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives (exercices 2012 et 2013) à partir de décembre 2014 ;
- La mise sur pied du Groupe de journalistes spécialistes des industries extractives (METEX) ;
- L'élaboration de la stratégie de communication du Comité national ITIE ;
- Des formations au profit des experts du Comité National en communication, plaidoyer, organisation et en lutte contre la corruption ;
- La participation à la conférence sur le secteur extractif "*Mauritanides*" du 13 au 15 octobre 2014 ;
- La tenue régulière de réunions avec le PRAO/ PASP en vue de faciliter la mobilisation de l'expertise nécessaire pour l'intégration du secteur de la pêche dans le périmètre de l'ITIE.

Notons que la plupart des formations réalisées en 2014 ont été appuyées par la Coopération allemande GIZ.

## Détail de quelques actions clefs

### 1. La conciliation des chiffres et des volumes

*Les rapports de conciliation des chiffres et des volumes* pour les exercices 2012 et 2013 ont été réalisés par le Cabinet d'audit Moore Stephens LPP et ont permis de compiler pour ces deux années fiscales l'ensemble des flux d'avantages issus des hydrocarbures et des mines. Contrairement aux rapports précédents, les rapports précités ont, du point de vue du contenu, innové notamment par l'insertion dans leurs corpus des parties consacrées à des exposés contextuels à travers lesquels les lecteurs ont pu tirer des informations actualisées et bien fournies sur l'économie mauritanienne, les secteurs extractifs avec, à l'appui, des graphiques et des agrégats économiques (PIB, PNB, etc.) Ceci dénote de la volonté du Comité National et de l'Administrateur indépendant de fournir des informations de nature à renforcer la compréhension de la gouvernance des ressources extractives en Mauritanie.

La mission de l'Administrateur indépendant s'est déroulée sur la période septembre/décembre 2014.

### 2. La communication

Par rapport à ce volet, il convient de noter :

- La mise en ligne d'une nouvelle page WEB [www.itie-mr.org](http://www.itie-mr.org)
- La préparation d'un bulletin trimestriel (publication en 2014)
- L'élaboration d'une stratégie de communication et d'un plan de communication.

## V- Evaluation de la mise en œuvre de l'ITIE

### i) Evaluation générale de la performance annuelle

Le Comité National ITIE a non seulement tiré leçon de la suspension de la conformité suite au retard accusé dans la publication du rapport de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives (exercice 2010), mais aussi des recommandations des parties prenantes.

Le caractère *inclusif* de la mise en œuvre de l'ITIE a été jugé appréciable. De même, nous évoluons de plus en plus vers une démarche plus qualitative en termes d'actions et de résultats.

## ii) Évaluation des performances par rapport aux objectifs et des activités définis dans le plan de travail

### a) Objectifs

Le plan d'actions consacré à l'année 2014 était assorti des cinq principaux objectifs ci-après :

- **Objectif 1** : Faire ressortir les contributions directes et indirectes des industries extractives à l'économie nationale et au développement durable

*Appréciation* : cet objectif a été atteint en ce que les rapports 2012 et 2013 publiés en 2014 ont fait ressortir ces contributions à la satisfaction des parties prenantes. Le seul point à améliorer est relatif aux publications des contributions sociales non contractuelles des compagnies.

- **Objectif 2** : Création des opportunités de dialogues et d'engagements constructifs pour renforcer la confiance et réduire les conflits entre les acteurs

*Appréciation* : cet objectif a donné lieu à des pistes de réflexions de la part des parties prenantes à l'ITIE qui se sont engagées à l'améliorer durant la période dédiée à la dissémination, à l'information et à la vulgarisation des rapports ITIE. Un groupe parlementaire, dit Groupe-bonne gouvernance et transparence, a été constitué ; des points focaux seront désignés au niveau des régions minières ; un groupe de journalistes spécialisés en gouvernance des industries extractives est déjà constitué et appuie régulièrement le Comité national dans sa communication. Les séminaires, ateliers, etc. sont systématiquement diffusés par les journalistes et portés à la connaissance du public.

- **Objectif 3** : Institutionnaliser la transparence dans tous les secteurs économiques et en particulier dans les secteurs extractifs

*Appréciation* : La transparence des industries extractives, qui s'est initialement limitée aux ressources non renouvelables, va désormais s'étendre à la pêche (ressource naturelle renouvelable). Les échanges qui avaient donné lieu à un atelier en octobre 2012 ont été fructueux.

- **Objectif 4** : Mieux appréhender et suivre les impacts sociaux et environnementaux sur les populations locales

*Appréciation* : Sur ce point, il y a un suivi régulier de la part de l'Etat (MPEM et MEDD) et des Organisations de la société civile membres du Comité National.

A noter surtout que des mécanismes institutionnels de financement des impacts environnementaux ont été mis en place (le BacoMab, pour la biodiversité marine et côtière, la Commission Environnementale logée au MPEM et le Fonds d'Intervention pour l'Environnement géré au niveau du ministère en charge de l'environnement et du développement durable).

L'existence de ces mécanismes est en soi un progrès qui, malgré tout, reste à améliorer avec des actions pertinentes et bien ciblées.

- **Objectif 5** : Renforcer la gestion des ressources extractives au niveau de l'Etat à l'effet d'exercer sa fonction de contrôle

*Appréciation* : A propos de cet objectif, il convient de mentionner que des progrès significatifs ont été réalisés surtout à la suite de la tenue d'un Comité interministériel qui a tenu une réunion présidée par le Premier Ministre Pour statuer sur les recommandations formulées par l'administrateur dans le cadre des rapports 2012 et 2013.

## Matrice des performances

|   | Institution   | Actions envisagées   | Résultat                     | Commentaire   |
|---|---|--|------------------------------|---|
| 1 | Cour des comptes  | -Formation des auditeurs sur l'ITIE ;<br><br>-Sensibilisation sur le rôle de cette institution dans le cadre de la certification des déclarations de l'Etat. | <b>Non encore réglé</b>      | Pour des raisons de procédure, il n'est pas dans l'immédiat envisageable de faire certifier les déclarations de l'Etat par la Cour des comptes. Toutefois, sur le moyen et le long terme, la certification pourra s'effectuer convenablement. |
| 2 | Direction du Trésor et de la comptabilité publique/ Banque Centrale | - Transmission des données selon un délai fixé d'avance  | <b>Réglé</b>                 | Il ya eu des progrès significatifs tant en termes d'organisation des structures de la DTCP que du point de vue de la réactivité par rapport aux demandes de transmission des données.   |
| 3 | La Direction Générale des Douanes                                   | -transmission des formulaires des déclarations de l'Administrateur indépendant pour y consigner les volumes  | <b>En cours de règlement</b> | Il a été demandé à la Douane de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer les volumes conformément à la forme demandée et au délai requis.   |

**Dans l'ensemble, l'évaluation de la performance est positive.**

*Nota* : Etant donné que les activités s'inscrivent souvent dans la continuité, il est toujours possible de constater que des actions se répètent en 2013 et 2014 voire en 2015.

Durant l'année 2014, on peut noter que des performances de taille ont été réalisées et tiennent au fait que, par exemple :

- Il existe d'ores et déjà un site web opérationnel et régulièrement alimenté.

**Effet positif :** amélioration de la visibilité des actions du Comité National et de la gouvernance des industries extractives en Mauritanie.

- **Elaboration d'une stratégie de communication**

**Effet positif :** amélioration de la capacité de gestion et d'exploitation des informations et des outils qui leur sont rattachés pour atteindre les objectifs de communication du Comité national.

- **La publication des rapports ITIE 2012 et 2013**

**Effet positif :** amélioration de la capacité de compréhension de la gouvernance des ressources extractives en Mauritanie grâce aux informations sur les mines, les hydrocarbures, - l'apport de chaque secteur par rapport au PIB, leur contribution en termes de devises, les retombées socioéconomiques - intégrées dans les rapports.

## b) Activités

Les activités s'étaient focalisées sur :

- Le renforcement des capacités des parties prenantes à l'ITIE ;
- Les conférences nationales et internationales ;
- Les visites d'échanges ;
- Les réunions du Comité National ;
- Les réunions de travail ;
- La sensibilisation des entités (compagnies, structures étatiques et société civile) sur l'enjeu des déclarations de revenus ;
- Etc.

Par rapport aux activités ci-dessus, nous pouvons affirmer que la performance est acceptable.

## iii) Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

Les principales exigences de l'ITIE ont été observées au cours de l'année 2014. En termes de forme, les rapports de conciliation sont passés de *l'agrégation des données à la désagrégation*, d'une part. D'autre part, le degré d'implication des organisations de la société civile devient de plus en plus important.

Il convient surtout de souligner l'adoption rapide par le Groupe multipartite mauritanien de la Nouvelle Norme ITIE.

## Matrice des performances

| Exigence  | Progrès  |
|---|--|
| Evaluation des progrès accomplis pour satisfaire et/ou rester conforme à chaque Exigence de l'ITIE (Exigence 7.2(a)(ii)).   | <p>Les progrès accomplis en ce domaine sont suffisants. Le Comité national ITIE a pris les mesures nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publier les rapports de conciliation des chiffres et des volumes (exercices 2012 et 2013).</li> </ul> <p><b>Niveau de progrès : très bon</b></p>  |
| Les actions entreprises en préparation à la mise en œuvre de la Norme ITIE, y compris dans des domaines tels que la gestion des revenus et des dépenses (3.7--3.8), | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation des parties prenantes sur la Nouvelle Norme ITIE qui a permis d'avoir une meilleure compréhension de la nouvelle version des nouvelles règles de l'ITIE ;</li> <li>➤ Les revenus tirés des industries extractives sont fournis et compilés de manière désagrégée.</li> </ul> <p><b>Niveau de progrès : bon</b></p>                    |
| Les dépenses sociales discrétionnaires (4.1(e)),  | <p>Une proposition a été formulée en matière de dépenses sociales. Les compagnies sont soumises à une déclaration facultative.</p> <p><b>Niveau de progrès : bon</b></p>   |
| Les transferts infranationaux ponctuels (4.2(e)),   | <p>Le Comité National ITIE ne manquera pas d'inclure tous les flux de revenus qui seront jugés significatifs</p> <p><b>Niveau de progrès : N/A<sup>6</sup></b></p>   |
| La propriété réelle (3.11)  | <p>Des actions sont en train d'être menées sur instruction du Comité interministériel.</p> <p>Dans tous les cas, un registre existe au niveau du MPEM (DCMG)<sup>7</sup></p> <p><b>Niveau de progrès : bon</b></p>   |
| Les contrats (3.12) (divulgation)   | <p>Pour le moment, des pistes de réflexions ont déjà été lancées mais il a été convenu que, compte tenu du caractère sensible de certaines données des contrats conclus entre les compagnies et l'Etat, leur divulgation est inopportune. Par contre, les contrats-types (secteur pétrolier) et les conventions minières types sont publiques.</p> <p><b>Niveau de progrès : bon</b></p> |

## Résumé de la contribution du plan de travail dans l'atteinte des objectifs

La convergence plan de *travail/ objectifs* visés a produit les effets attendues dans la mesure où les projections se sont globalement érigées en résultats appréciables. Un pointage de chaque axe a permis d'avoir une confirmation pertinente de cette conclusion.

<sup>6</sup> Non applicable.

<sup>7</sup> Direction du Cadastre Minier et de la Géologie.

## iv) Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, le cas échéant

Il sera ici question de fournir les informations requises concernant la réconciliation en raison notamment du passage d'un mode (*agrégation des données*) à un autre (*désagrégation des données*). De ce point de vue, ayant pris connaissance et scrupuleusement étudié la recommandation afférente à la désagrégation des données, le Comité National ITIE a procédé, bien avant la publication du rapport 2010, à des échanges fructueux qui ont donné lieu à l'adoption de la forme désagrégée des données fournies par les compagnies extractives.

Il faut souligner ici que la société civile, en général, et celle membre du Comité National ITIE, en particulier, a joué un rôle important dans ce processus d'adoption du mode désagrégation des données<sup>8</sup>. Les autres parties prenantes (Etat et compagnies) y ont également profondément contribué.

La désagrégation des données est actuellement de rigueur en Mauritanie et s'est reflétée dans les quatre derniers rapports.

## v) Points forts et faiblesses identifiés dans le processus ITIE

Comme toute structure fonctionnelle, le Comité National a, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, laissé entrevoir des forces et des faiblesses.

*En termes de forces*, nous avons pu identifier :

- Une volonté politique dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
  - L'Etat a nommé un haut fonctionnaire pour coordonner la mise en œuvre de l'ITIE
  - Un Comité National multipartite a été mis sur pied
  - Une contribution de l'Etat au financement de la mise en œuvre de l'ITIE, existe depuis la mise en place du Comité National ITIE.
  
- Le caractère inclusif dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
  - Chacune des parties prenantes a réellement contribué à la mise en œuvre de l'ITIE en s'impliquant sous forme de participation aux activités (exp: séminaires de sensibilisation à Nouakchott comme dans les villes de l'intérieur) ;
  - Chacune des parties prenantes a régulièrement fourni des recommandations et suggestions sur l'organisation et le fonctionnement du Comité National ITIE.
  
- La régularité de la publication des rapports ITIE ;
  - Il n'y a pas de retard dans la publication des rapports de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives. Neuf rapports ont déjà été publiés.
  
- La tenue régulière des réunions du Comité National ITIE ;
  - Pour l'année 2014, 6 réunions<sup>9</sup> du Comité National ont été tenues
  
- Une forte représentativité de la société civile ;

---

<sup>9</sup> Voir le répertoire des réunions durant l'année 2014 à l'annexe.

- La société civile est représentée par 14 membres<sup>10</sup> sur 30.
- Un suivi régulier de la mise en œuvre de l'Initiative ;
- Les partenaires (Secrétariat international ITIE, Banque Mondiale, GIZ et autres partenaires locaux) sont régulièrement informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE
- Un progrès continu est constaté dans la mise en œuvre de l'ITIE.
- De la mise de l'ITIE en Mauritanie à ce jour, des progrès considérables ont été accomplis tant en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement qu'en ce qui a trait à la qualité du contenu des rapports (désagrégation des données fournies, données macroéconomiques, l'adoption) ; l'application de la Nouvelle norme ITIE ; une vulgarisation plus accrue de l'ITIE ; une meilleure dissémination des rapports ITIE à l'échelle nationale.

*En termes de faiblesses*, il a été constaté quelques failles d'ordre communicationnel du fait de :

- Le retard pris dans l'exécution du plan d'actions pour la période 2014 et 2015 du fait de la non-mise en place du MDTF à la période initialement prévue ;
- Des faiblesses structurelles au sein même de la Cellule d'Appui technique ;
- Le problème de coordination au niveau interne ;
- L'insuffisance du budget de fonctionnement du Comité National.

## Quid des actions envisagées pour solutionner les faiblesses constatées ?

*Ce tableau constitue un indicateur permettant de nous orienter vers les axes qui constituaient des faiblesses dans la mise en œuvre des actions qui ont pu être réglés au cours de l'année 2014 et qui seront définitivement soldés courant 2015.*

|   | <i>Faiblesses</i>  | <i>Commentaires</i> | <i>Résultats</i>   |
|---|--|---------------------|--|
| 1 | L'absence de stratégie de communication  | <i>Réalisée</i>     | <i>La stratégie a finalement été élaborée</i>  |
| 2 | Les retards dans la mise à jour du site web ;  | <i>Réglé</i>        | <i>Mise en ligne d'un nouveau site web :<br/><a href="http://www.itie-mr.org">http://www.itie-mr.org</a></i>           |
| 3 | Des faiblesses structurelles au sein du Secrétariat technique ;                              | <i>En cours</i>     | <i>Une étude portant Renforcement institutionnel et réglementaire du CN-ITIE est sur le point d'être lancée</i>        |
| 4 | L'insuffisance de la contribution financière de l'Etat au fonctionnement du Comité National. | <i>A améliorer</i>  | <i>L'Etat comble cette insuffisance par des appuis ponctuels lors des séminaires et ateliers régionaux</i>             |
| 5 | Retard dans la mise en place du MDTF (Banque Mondiale)                                       | <i>Réglé</i>        | <i>Ce retard de 15 mois n'a pas facilité la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie<br/><br/>Le DON est mis en place</i> |
| 6 | Renforcement du dispositif communicationnel  | <i>En cours</i>     | <i>Mise en œuvre de la stratégie de communication</i>  |
| 7 | Mise en œuvre du plan de formation de l'équipe technique du Comité National                  | <i>En cours</i>     | <i>L'exécution est en cours</i>  |

## vi) Coûts totaux de mise en œuvre

En 2014, le MDTF n'était pas disponible. Les seuls moyens de financement de la mise en œuvre provenaient de l'Etat (20 477 176 de MRO) et de la Coopération allemande GIZ (40 687 655 MRO). Ce montant a couvert :

- La formation sur la Nouvelle Norme ITIE (en mars 2014);
- La formation sur le plaidoyer (en août 2014);
- L'élaboration de la stratégie de communication (en juin 2014)
- La création du site web (en septembre 2014) ;
- L'équipement informatique et matériel de bureau (en novembre 2014) ; et
- L'élaboration du rapport ITIE 2012 et 2013 (en décembre 2014).

## vii) Commentaires supplémentaires

Le budget alloué au Comité National pour la mise en œuvre de l'ITIE nécessite une augmentation significative pour permettre d'atteindre des résultats plus pertinents.

Par ailleurs, la *représentativité* de la société civile intra-comité national, qui a donné lieu à des pistes de réflexions, doit faire l'objet d'actions concrètes (exp. Renouvellement).

## viii) Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?

Ce rapport a été partagé avec les principaux partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale et GIZ) ainsi que les parties prenantes à l'ITIE.

## ix) Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée

**Le Groupe multipartite est ainsi composé :**

*8 représentants de l'Etat :*

Les représentants de l'Etat sont répartis ainsi :

- Le Conseiller du premier Ministre (Président)
- Un représentant du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)
- Un représentant du Ministère des Finances
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM)
- Un représentant du Ministère chargé des relations avec la société civile
- Deux représentants du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM)

*8 représentants des compagnies extractives :*

- 4 représentants du secteur minier
  - Tasiast Mauritania Limited sa (TML sa)
  - Glencore XTRATA
  - MCM
  - SNIM sem
- 4 représentants du secteur pétrolier :
  - Tullow Oil
  - Kosmos Energy
  - Total E&P
  - La SMHPM<sup>12</sup>

<sup>12</sup> Cette compagnie s'occupe actuellement du patrimoine minier de l'Etat en plus des hydrocarbures.

*14 membres de la société civile composés comme suit :*

- La Coalition Mauritanienne PCQVP (3 représentants)
- Le Cyber Forum de la Société civile (2 représentants)
- La Plateforme des Acteurs non Etatiques (3 représentants)
- L'Association des Maires de Mauritanie (2 représentants)
- L'Association de la Presse (2 représentants)
- 2 représentants des ordres professionnels (Ordre National des Avocats et celui des Experts Comptables).

## **Observations :**

En 2014, six réunions ont été tenues dans lesquelles le quorum a été atteint. Il a été constaté une absence répétées aux réunions des représentants de la BCM, du MAED, du MF, l'Association des Maires de Mauritanie et de la presse.

## **Impact global de l'ITIE en Mauritanie**

Globalement, il y a eu un consensus sur l'impact de l'ITIE en Mauritanie du fait notamment de :

- La prise de conscience des parties prenantes de la corrélation entre l'ITIE et l'amélioration de la gouvernance des ressources extractives en Mauritanie ;
- Du renforcement du contrôle citoyen de l'action publique ;
- De l'effectivité de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- Du renforcement de la visibilité dans les procédures au niveau des entités étatiques concernées par le processus ITIE ;
- D'une tendance vers une certaine appropriation des mécanismes de transparence.

## **VI- Recommandations**

Plusieurs recommandations ont été formulées au cours de l'année 2014 : certaines sont générales, d'autres spécifiques.

### **i) Recommandations générales**

Il s'agit de recommandations allant dans le sens de l'amélioration de la gouvernance des ressources en Mauritanie et de l'implication de l'ensemble des parties prenantes. La bonne gouvernance des industries extractives doit s'inscrire dans le cadre d'un processus continu et inclusif pour gagner en efficacité.

Une nette amélioration de la bonne gouvernance des ressources extractives a été constatée en 2014 par rapport aux années précédentes. Ceci est en partie le fait de la prise en compte de l'application des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources extractives qui a eu comme effet l'amélioration du niveau de transparence. (Exemples : l'application de la nouvelle norme ITIE, l'élaboration à temps des rapports 2012 et 2013, la synthèse du rapport 2013, etc.)

## ii) Recommandations spécifiques

Pour ce qui concerne les recommandations spécifiques, on peut noter :

- La réforme structurelle du Comité National ITIE avec la perspective de son élargissement à d'autres réseaux de la société civile ;  
*Cette activité a donné lieu à une piste de réflexions au sein du Comité national.*
- Le renforcement des capacités du Secrétariat technique du Comité National de l'ITIE ;  
*Cette activité est déjà en cours.*
- Le renforcement des informations contenues dans les rapports de conciliation des chiffres et des volumes élaborés par l'Administrateur indépendant ;  
*Il a déjà été mise en œuvre et doit faire l'objet d'améliorations*
- L'intégration du secteur de la pêche dans le périmètre de l'ITIE ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes à l'ITIE ;  
*Quelques actions ont déjà été réalisées en 2014 (ateliers de formation sur la Nouvelle Norme ITIE, la stratégie de communication, plaidoyers, etc.)*
- Le renforcement du dispositif communicationnel :  
*Il est en cours et est en constante amélioration (site web, plan de communication, préparation d'une synthèse du rapport 2013, etc.).*
- L'application des recommandations de la Nouvelle Norme ITIE adoptée en mai 2013 lors de la conférence mondiale tenue à Sydney (Australie) ;  
*Ces recommandations ont été mises en œuvre durant l'année 2014.*

## Recommandations issues des derniers rapports de l'Administrateur indépendant

|   | Objet  | Constats   | Recommandations  | Institutions concernées   | Observations                                | Période proposée pour l'exécution de la recommandation |
|---|--|--|--|---|---|--|
| 1 | Paiements effectués par des sociétés pétrolières dans des comptes autres que le FNRH | Certains paiements ont été effectués dans le compte de dépôt du fonds de formation au Trésor Public.   | <i>Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines doit sensibiliser les sociétés pétrolières par des communications relatives à ce sujet.</i>  | Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines<br>Ministère des Finances                        |   | 2 mois   |
| 2 | Traçabilité des paiements effectués par les sociétés pétrolières                     | Les versements au FNRH ne font pas l'objet de quittances. La conciliation se fait sur la base de virements émis par les sociétés pétrolières au FNRH.              | <i>L'Etat doit désigner une régie financière en charge du contrôle des recettes encaissées au niveau du FNRH et exiger l'émission systématique de quittances.</i>  | Le Ministère des Finances,<br>Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines et la BCM.            |   | 2 mois   |
| 3 | Audit du compte FNRH conformément à la loi 2008-020 (articles 11, 12 et 13)          | Il a été constaté que seuls trois exercices (2006 à 2008) ont fait l'objet d'audit   | Application de la loi 2008-020 (articles 11, 12 et 13)   | Le Ministère des Finances, la Cour des comptes  | Non-respect de la réglementation en vigueur | 3 mois   |
|   | Objet  | Constats   | Recommandations  | Institutions concernées   | Observations                                | Période proposée pour l'exécution de la recommandation |
| 4 | Publication des Conventions Minières   | Les conventions signées entre le Gouvernement et les entreprises minières ne sont pas publiées sur le site du Ministère au même titre que les contrats pétroliers. | <i>Conformément à l'Exigence 3.12 des règles ITIE version juin 2013 "Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux". En outre, l'Article 15 du Code Minier stipule que les titres miniers et de carrière sont enregistrés dans un registre public. Activer la disposition relative à la publication des contrats miniers et prévoir la publication des contrats sur le</i> | Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (Direction du Cadastre Minier et de la Géologie) |   | 2 mois   |

|   |   |  | <i>site web du Secrétariat ITIE et du ministère de tutelle afin d'assurer un meilleur accès au grand public.</i>   |  |                     |   |
|---|---|--|--|--|---------------------|---|
|   | <b>Objet</b>  | <b>Constats</b>  | <b>Recommandations</b>   | <b>Institutions concernées</b>   | <b>Observations</b> | <b>Période proposée pour l'exécution de la recommandation</b> |
| 5 | <b>Absence de registre de la propriété réelle</b>                   | <p>L'Exigence "3.11 Propriété réelle" de la <b>Norme ITIE</b> qui recommande aux pays mettant en œuvre l'ITIE la tenue d'un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les industries extractives, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) et leur degré de participation.</p> <p>Dans le cadre de notre mission, nous avons relevé l'absence d'un tel registre.</p> | <p><i>Prendre les dispositions nécessaires pour la tenue et la publication d'un registre public des propriétaires réels.</i></p> <p><i>Si ces informations sont déjà publiques (par exemple via les archives des réviseurs d'entreprises ou des bourses), le rapport ITIE devra indiquer la manière d'y accéder.</i></p> <p><b>Se conformer à l'exigence ITIE "3.11.</b></p> | <b>Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines</b>  |                     | <b>2 mois</b>   |
|   | <b>Objet</b>  | <b>Constats</b>  | <b>Recommandations</b>   | <b>Institutions concernées</b>   | <b>Observations</b> | <b>Période proposée pour l'exécution de la recommandation</b> |
| 9 | <b>Mise en place d'une base de données sur le secteur extractif</b> | <p>Les informations sur le secteur extractives sont soit, non disponibles, soit non actualisées, soit éparpillées entre plusieurs structures et pour la plus part non</p>  | <p><i>La base de données doit inclure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les informations générales des entreprises (noms ou raisons sociales, adresses, coordonnées et personnes à contacter, n° d'immatriculation, etc.) ;</i></li> </ul>   | <b>Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, Ministère des Finances et le Comité National ITIE</b> |                     | <b>6 mois</b>   |

|  |  |   |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|
|  | <p>accessibles au Public</p> <p>Le Secrétariat de l'ITIE ne dispose pas d'une base de données actualisée contenant les entreprises opérant dans le secteur extractif. Cette situation ne lui permet pas d'assurer pleinement son rôle de dissémination des informations sur le secteur extractif et l'identification des nouveaux intervenants qui peuvent nécessiter une sensibilisation sur le processus ITIE.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- le type d'activité et des licences octroyées.</li> <li>- les chiffres annuels déclarés.</li> </ul> <p><i>Les statistiques sur la production, les emplois, la propriété réelle.</i></p> |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|

## Commentaire des recommandations :

On se limitera ici exclusivement aux recommandations précédentes en raison de leur spécificité. Elles sont, en effet, formulées par l'Administrateur indépendant à travers les deux rapports de conciliations des chiffres et des volumes des industries extractives conformément aux orientations de la Nouvelle Norme ITIE. Ensuite, elles ont été compilées à travers une matrice par l'équipe du Secrétariat technique ITIE qui les a soumis à la discussion et à l'approbation du Comité National ITIE.

## VII- Perspectives :

- Publication du rapport de l'année 2014 ;
- Restructuration du Comité National ITIE ;
- Mise en œuvre des décisions arrêtées lors du Conseil interministériel par rapport aux recommandations formulées par l'Administrateur indépendant ;
- Introduction du secteur de la pêche dans le périmètre de l'ITIE ;
- Mise en œuvre du plan d'actions ;
- Tenue d'une réunion d'un Comité interministériel sur les recommandations des rapports 2012 et 2013 ;
- Mise en œuvre du plan de formation ;
- Désignation et formation des points focaux au niveau des villes extractives ;

- Acquisition d'un logiciel comptable ;
- Dissémination des rapports 2012 et 2013 ;
- La participation à la prochaine conférence mondiale sur l'ITIE prévue à Lima au Pérou ;
- Préparation de la Validation de la Mauritanie prévue durant le premier trimestre 2016.

## VIII- Principal changement intervenu en 2014

Le principal changement intervenu en 2014 est la nomination d'un nouveau Président au Comité national de l'ITIE.

Le Comité National ITIE a connu une période intérimaire de 6 mois assurée par l'actuel Directeur Général des Hydrocarbures<sup>13</sup>.

## Conclusion générale

Ainsi, aux termes de ce rapport, les informations qui nous ont paru être les plus importantes ont été fournies pour ce qui a trait aux activités menées au cours de l'année 2014. Un résumé sur des éléments concernant l'année 2013 nous ont également permis de mesurer la qualité de certaines actions menées durant cette période.

Bien qu'étant non exhaustif, ce rapport a eu le mérite de partager, de manière analytique, l'expérience de la Mauritanie dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Il est certain qu'à la lumière de la qualité de la mise en œuvre actuelle de l'ITIE et du niveau '*d'inclusivité*', la Mauritanie pourra retrouver sa place au sein des pays modèles en matière de mise en œuvre de l'ITIE.

La mise en œuvre des recommandations des deux études commanditées en 2013 par le Comité National ITIE (Etude sur la perception de l'ITIE par l'opinion publique mauritanienne, octobre 2013 et une étude portant diagnostic organisation du Comité National de l'ITIE, novembre 2013) déterminera, entre autres actions, la pertinence de l'atteinte des objectifs fixés par les parties prenantes à l'ITIE en Mauritanie.

La publication du rapport de conciliation 2014 durant le dernier semestre de l'année 2015 nous fournira certainement des éléments constitutifs d'indicateurs par rapport à l'efficacité de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Administrateur indépendant.

---

<sup>13</sup> Qui est membre du Comité National ITIE

## ANNEXES

### A- Activités et réalisation durant la période 2014/2015

| Date                      | Lieu       | Activité   | Observation  |
|---------------------------|------------|--|--|
| Mars 2014                 | Nouakchott | Formation sur la nouvelle Norme  | 25 participants  |
| Août 2014                 | Nouakchott | Formation Plaidoyer dans les ressources extractives  | 25 participants  |
| Juin 2014                 | Nouakchott | Élaboration d'une stratégie de communication et d'un plan de communication   | Elaboré par l'équipe en charge de communication et approuvé par le Comité National ITIE  |
| Février 2014              | Nouakchott | Préparation d'un bulletin trimestriel  | Le second numéro est en cours de parution  |
| Octobre 2014              | Nouakchott | Mise en ligne d'une nouvelle page WEB  | Elle est déjà opérationnelle   |
| Du 17 au 21 août 2014     | Nouakchott | Formation sur les techniques de plaidoyer dans le secteur des industries extractives   | Cette formation nous a permis d'assimiler les outils de communication/ plaidoyer et est de nature à faciliter nos prochaines actions qui nécessiteront l'utilisation de ces outils |
| Le 5 novembre 2014        | Nouakchott | Formation de la Cour des comptes sur l'ITIE  | Cette formation a permis aux auditeurs de la Cour des comptes d'être sensibilisés sur l'ITIE, en général, et sur la problématique de la certification des déclarations de l'Etat   |
| Les 26 et 28 janvier 2015 | Nouakchott | Formation sur le module « Appliquer la transparence et l'intégrité dans les domaines des finances publiques et de décentralisation » | Cette formation, appuyée par la GIZ, a permis aux participants du Comité National ITIE de s'imprégner des mécanismes de transparence dans les domaines visés par le thème          |

|                           |            |   |  |
|---------------------------|------------|---|--|
| Les 19 et 20 janvier 2015 | Nouakchott | Conférence internationale sur la transparence et le développement durable               | Cette conférence a permis d'évaluer les progrès réalisés au niveau du continent africain dans le domaine de la transparence et de la lutte contre la corruption, et dégageront les voies et moyens pour consolider les acquis et mieux orienter les actions futures, à travers des ateliers axés sur quatre thèmes arrêtés pour la conférence. |
| Du 13 au 17 avril 2015    | Kinshasa   | Atelier régional des coordinateurs nationaux sur la communication des données de l'ITIE | Nous avons pu profiter de l'opportunité que revêtait le partage d'expériences entre les parties prenantes pour une meilleure maximisation de l'impact de l'ITIE dans en Mauritanie   |
| Les 22 et 23 avril        | Nouakchott | Atelier de formation sur l'Indice de Perception de la Corruption (IPC)                  | L'Observatoire Mauritanien de lutte Contre la Corruption (OMLCC)   |

## B- Répertoire des réunions du Comité National ITIE pour la période 2014

|   | Ordre du jour de la réunion  | Date                    | Nature de la réunion   |
|---|--|-------------------------|------------------------|
| 1 | Validation des Termes de Référence de l'Administrateur indépendant   | Le 17 mars 2014         | Réunion ordinaire      |
| 2 | - Eclaircissement des points soulevés par certains membres sur le TDRs de l'Administrateur indépendant;<br>- Discussion des commentaires du Secrétariat international ITIE<br>- Questions diverses.  | Le 22 avril 2014        | Réunion ordinaire      |
| 3 | - L'état d'avancement du processus de recrutement de l'Administrateur indépendant ;<br>- Echanges sur les déclarations des entreprises extractives et de l'Etat<br>- Présentation, examen et adoption du rapport annuel d'activités 2013 du Comité National; | Le 1 <sup>er</sup> 2014 | Réunion extraordinaire |

## Rapport annuel d'activités du CNITIE - Mauritanie | 2014

|   |   |                      |                   |
|---|---|----------------------|-------------------|
| 4 | <p>Le recrutement de l'Administrateur indépendant ITIE 2012/ 2013 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu de l'atelier de formation sur le plaidoyer ;</li> <li>- L'état d'avancement du dispositif communicationnel du CNITIE ;</li> </ul> | Le 7 septembre 2014  | Réunion ordinaire |
| 5 | <p>1) Présentation de la note de cadrage ;</p> <p>2) Validation des formulaires de déclaration ;</p> <p>3) Adoption du calendrier de la mission de l'Administrateur indépendant.</p>  | Le 22 septembre 2014 | Réunion ordinaire |
| 6 | <p>journée de restitution du draft de rapport de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives (exercice 2012)</p>  | Le 26 décembre 2014  | Réunion ordinaire |

## Principales références

- Plan d'actions 2013/ 2014 ;
- Nouvelle Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE de mai 2013 ;
- Note technique d'orientation 5, Secrétariat international de l'ITIE, 13 novembre 2013 ;
- Etude sur la perception de l'ITIE par l'opinion publique mauritanienne, octobre 2013 ;
- Etude portant diagnostique organisation du Comité National de l'ITIE, novembre 2013 ;
- Les rapports de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives 2012 et 2013 ;
- Rapport de validation de la Mauritanie, Cabinet CAC 70, septembre 2010 ;
- Rapport d'audit du MDTF (exercices 2012 et 2013) ;
- Les comptes rendu, Procès verbaux de réunions et synthèses de travaux.

|   | N° page |
|---|---------|
| Acronymes.....  | 2       |
| Avant-propos.....   | 4       |
| Résumé exécutif.....  | 6       |
| Introduction.....   | 7       |
| I- Contexte.....  | 7       |
| II- Objectif du rapport.....  | 8       |
| III- Rappel des réalisations.....   | 8       |
| A) Aperçu sur les activités antérieures.....  | 8       |
| B) Résumé des activités réalisées en 2013.....  | 9       |
| IV- Actions réalisées en 2014.....  | 9       |
| 1. La conciliation des chiffres et des volumes.....   | 10      |
| 2. La communication.....  | 10      |
| V- Evaluation de la mise en œuvre de l'ITIE.....  | 10      |
| i) Evaluation générale de la performance annuelle.....  | 10      |
| ii) Évaluation des performances par rapport aux objectifs et des activités définis dans le plan de travail.....                         | 11      |
| a) Objectifs.....   | 11      |
| b) Activités.....   | 13      |
| iii) Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE.....   | 13      |
| Matrice des performances.....   | 14      |
| Résumé de la contribution du plan de travail dans l'atteinte des objectifs.....   | 14      |
| iv) Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, le cas échéant..... | 15      |
| v) Points forts et faiblesses identifiés dans le processus ITIE.....  | 15      |
| vi) Coûts totaux de mise en œuvre.....  | 17      |
| vii) Commentaires supplémentaires.....  | 17      |

|   |           |
|---|-----------|
| viii) Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?..... | 17        |
| ix) Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée.....       | 17        |
| Observations.....   | 18        |
| Impact global de l'ITIE en Mauritanie.....  | 18        |
| VI- Recommandations.....  | 18        |
| i) recommandations générales.....   | 18        |
| ii) recommandations spécifiques <sup>15</sup> .....                                     | 19        |
| Recommandations issues des derniers rapports de l'Administrateur<br>indépendant.....    | 20        |
| Commentaire des<br>recommandations .....  | 22        |
| VII- Perspectives :.....  | 22        |
| VIII- Principal changement intervenu en 2014.....                                       | 22        |
| Conclusion générale.....  | 23        |
| <b>ANNEXE.....</b>  | <b>24</b> |
| A- Activités et réalisation durant la période 2014/ 2015.....                           | 24        |
| B- Répertoire des réunions du Comité National ITIE pour la période 2014.....            | 25        |
| Principales références.....   | 27        |

<sup>15</sup> La liste n'est pas exhaustive.